

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1063

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, de lots de copropriété situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1063**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, de lots de copropriété situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par arrêté n° 2021-08-12-R-0605 du 12 août 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de 2 lots de copropriété, situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand à Saint-Priest, pour un montant de 100 000 €, outre les frais estimés à 14 388,33 € TTC.

Il s'agit d'une cave (lot n° 674) et d'un appartement de type F4 (lot n° 692) bâtis sur terrain propre, cadastrés DI 182 et DI 183, pour une superficie totale de 1 780 m².

Ces biens ont été acquis pour le compte de la Ville de Saint-Priest qui s'engage à préfinancer cette acquisition dans le cadre du nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU) de Saint-Priest Centre-Bellevue.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Saint-Priest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole les lots cités ci-dessus, cédés libres de toute location ou occupation, au prix de 100 000 € conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Saint-Priest aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 20 octobre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 100 000 €, à la Ville de Saint-Priest des lots de copropriété n° 674 et 692 situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand, en vue d'un projet de rénovation urbaine.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à régularisation de cette vente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 000 000 € recettes sur l'opération n° OP07O7862.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 100 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette vente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269220-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
